

PREMIERE PARTIE

EVOLUTION DU NOMBRE DES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR

Globalement, le nombre des CST est passé de 132 en 2002 à 98 en 2005 et puis à 79 en 2006. Cette baisse de près de 40 % au cours de la période 2002–2006 est le résultat des mesures de rationalisation entamées depuis 2002 et poursuivies en 2006 à travers la réalisation des deux opérations de suppression et de fusion suivantes :

■ La suppression de six (6) comptes ci-après :

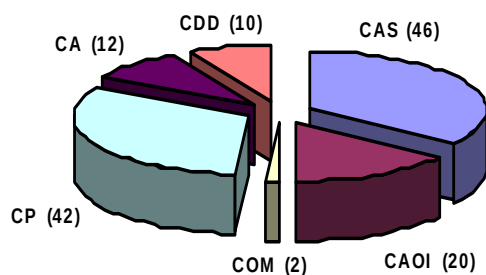
- ➔ le compte d'affectation spéciale intitulé « Liquidation de la caisse générale des crédits de Tétouan » ;
- ➔ le compte de prêts intitulé « Prêts à la Régie autonome intercommunale de distribution d'eau et d'électricité de Kénitra (R.A.K) » ;
- ➔ le compte de prêts intitulé « Prêts à la Régie autonome intercommunale de distribution d'eau et d'électricité d'El-Jadida » ;
- ➔ le compte de prêts intitulé « Prêts à la Centrale d'achat et de développement de la région minière du Tafilalet et de Figuig (CADETAF) » ;
- ➔ le compte d'avances intitulé « Avances à l'office national marocain de tourisme » et ;
- ➔ le compte de dépenses sur dotations intitulé "Défense et restauration des sols".

■ La fusion de seize (16) comptes de prêts sur un total de 31 et leur regroupement en trois (3) nouveaux comptes selon le domaine d'activité des organismes bénéficiaires des prêts :

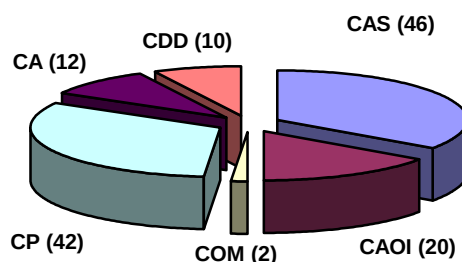
- ➔ le compte de prêts aux régies de distribution d'eau et d'électricité ;
- ➔ le compte de prêts aux établissements bancaires et ;
- ➔ le compte de prêt aux établissements d'aménagement des terrains et d'habitat.

La ventilation du nombre des CST par catégories de comptes pour les années 2002 et 2006, est donnée dans les figures ci-dessous :

Année 2002



Année 2006



Légende :

CAS : Comptes d'Affectation Spéciale.
COM : Comptes d'Opérations Monétaires.
CA : Comptes d'Avances.

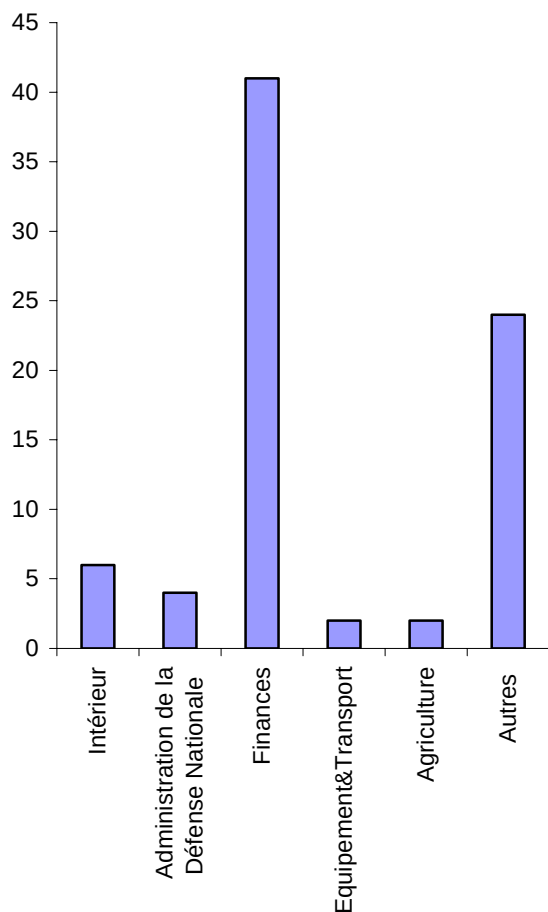
CAOI : Comptes d'Adhésion aux Organismes Internationaux.
CP : Comptes de Prêts.
CDD : Comptes de Dépenses sur Dotations.

Compte tenu de la nature des opérations retracées par les comptes d'adhésion aux organismes internationaux, les comptes d'opérations monétaires, les comptes de prêts et les comptes d'avances, les dépenses imputées sur ces comptes sont ordonnancées par le ministre chargé des Finances. Quant aux dépenses imputées aux comptes d'affectation spéciale (CAS) et aux comptes de dépenses sur dotations (CDD), elles sont ordonnancées respectivement par 16 et 5 départements ministériels.

Ainsi, sur un nombre total de 79 CST en 2006, le Ministère chargé des Finances gère directement, en raison de leur spécificité, 41 comptes, soit environ 52 % du nombre total desdits comptes, représentant 13,8 % de la masse globale des charges des CST sachant que la part des charges découlant des opérations du compte d'affectation spéciale relatif au soutien des prix de certains produits alimentaires représente près de 47 % de la charge totale des comptes ordonnancés par ledit ministère.

VENTILATION DU NOMBRE ET PART RELATIVE DES CST PAR MINISTÈRES CONCERNES AU TITRE DE L'ANNEE 2006

Nombre des CST par département



Part des CST dans le montant total des charges

